

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JUIN 2017
COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL**

Date de convocation : 01/06/2017
Nombre de conseillers : en Exercice 15
Présents 11
Pouvoir 1
Votants 12

Le sept juin de l'an deux mille dix-sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine ZAMORA, Maire

Présents : Ghislaine ZAMORA, Alexis BOUCHERAND, Patrick BURRIAND, Christelle GUIONNEAU, Marlène MANTEGARI, Christian JOLLY, Marjory LUYTON, Nathalie LYONNE, Brahim BASRI, Christian MATHIEU, Alexandre PICAT

Excusés : Véronique SCARINGELLA, Anne-Laure ROUQUAIROL, Gérard CAMBON ayant donné pouvoir à Ghislaine ZAMORA, Catherine STUCK

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Christelle GUIONNEAU, secrétaire de séance.

1: Approbation du compte-rendu du dernier conseil : questions et observations

Le compte rendu du conseil municipal du 3 Mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

2 : Délibération pour autoriser Madame le Maire à réaliser un emprunt de 70000 euros pour financer la halte vélo route

Madame la Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 70 000 euros.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par La Banque Postale ainsi que par la Caisse des Dépôts et Consignation, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE à 11 voix POUR et une abstention de choisir la proposition de la Caisse des dépôts pour un prêt de 70 000€ à 1.48% sur 15 ans pour un montant de 5 209.32€ / an.

3 - Délibération pour autoriser Madame le maire de la commune de l'Albenc à solliciter une subvention du département pour l'aménagement d'une halte vélo route, de jeux pour enfants, et d'une zone multisports :(montant modifié)

La Maire expose au conseil municipal que la commune de l'Albenc a un projet de réalisation d'une vélo route.

Dans le cadre du développement touristique autour de la vélo route reliant le Lac Léman à la Via Rhôna, la commune de L'Albenc souhaite aménager une "halte vélo route" située à 1 km environ de l'axe principal de cette dernière pour offrir aux cyclistes une pause touristique, technique (borne de rechargement électrique, fontaine à eau). Cette halte permettra d'accueillir les randonneurs à vélo dans un site naturel magnifique surplombé du château classé de l'Albe ; ils pourront s'ils le souhaitent partir découvrir les chemins de randonnées passant à proximité de ce lieu.

La situation privilégiée de cette "halte vélo route" au cœur du village, soutiendra le commerce local et prolongera la redynamisation des commerces engagée ces dernières années (superette, tabac, boulangerie glacier, 2 restaurants).

Notre projet a également pour ambition de soutenir et développer l'emploi au travers des entreprises du territoire. Un partenariat est envisagé avec une entreprise locale pour proposer au long cours des équipements innovants pouvant répondre à l'évolution des modes de transport et aux exigences de développement durable.

Par la grande diversité d'activités proposées, ce lieu sera un point de rencontre de différents publics et différentes tranches d'âge dans un esprit intergénérationnel.

Au regard du projet de vélo route estimé à 120 000 € HT, Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à réaliser toutes les formalités concernant ce projet : signature de conventions, approbation de devis, demande de subventions.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

- Décide de l'aménagement de la vélo route, des jeux pour enfant, de la zone multisports
- sollicite une aide du Département à hauteur de 66% : soit 79 200 euros HT
- sollicite une aide de la Région à hauteur de 10 % : soit 12 000 euros HT
- décide de compléter le financement par des fonds propres
- donne pouvoir à Madame le Maire pour mener à bien cette affaire sur les plans administratif, technique et financier.

4 - Décision modificative n°1 (annule et remplace pour erreur de saisie)

La Maire expose au conseil municipal qu'un administré ayant construit (PC 2011) a bénéficié d'une minoration de ses taxes et que la commune doit donc effectuer un reversement de taxe. Il est donc nécessaire de provisionner le compte 10223 afin de régulariser la situation.

Elle propose donc la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

DEPENSES

21318 (21) : Autres bâtiments publics	- 5 449,00
10223 (10) : TLE	+5 449,00

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

- Adopte la décision

- Prochain Conseil municipal le vendredi 30 juin 2017 à 20h30